



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.5

Numéro de référence : 2008-1393
Demande : Catégorie B, sous catégorie 3.5 (Modification des étiquettes – cultures de rotation)
Produit : Herbicide Impact
Numéro d'homologation : 28141
Matière active (m.a.) : Topramézone
Numéro de document de l'ARLA: 1745459

Contexte

L'herbicide Impact (Impact Herbicide) est homologué depuis le 18 novembre 2005, pour la suppression des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges (y compris les variétés traditionnelles et celles résistant aux herbicides) dans le maïs de grande culture. L'herbicide Impact est un herbicide systémique de type postlevée. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuel, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Impact afin d'inclure une autre culture de rotation, le haricot blanc, qui sera planté dans l'année suivant l'application du produit au maïs de grande culture.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande, car ces propriétés restent inchangées.

Évaluation sanitaire

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée à l'appui de la présente demande. Les données disponibles concernant la rotation des cultures appuient l'ajout du haricot blanc comme culture de rotation, avec un délai avant la plantation d'un an. On ne s'attend à aucune augmentation de l'exposition par voie alimentaire par suite de l'ajout du haricot blanc comme culture de rotation sur l'étiquette de l'herbicide Impact.

Évaluation environnementale

Une évaluation environnementale n'est pas requise, car le profil d'emploi, notamment les cultures traitées, les doses d'application et le calendrier de traitement, n'a pas été modifié.

Évaluation de la valeur

Des données sur la tolérance des cultures et sur le rendement des haricots ont été soumises. Ces données sont tirées de huit essais de culture de rotation (amorcés en 2000 et 2006) et de deux essais de remise en culture (2005) menés dans six emplacements distinctifs du sud de l'Ontario. Lors des huit essais de culture de rotation, l'herbicide Impact a été appliqué au maïs de grande culture pendant la période de croissance de la première à la sixième feuille. Le produit a été appliqué à des doses 24 fois plus élevées que celles homologuées et le haricot blanc a été planté de 10,5 à 12 mois après l'application. Lors des deux essais de remise en culture, l'herbicide Impact a été appliqué sur une surface de sol dénudé à une dose deux fois plus élevée que celle homologuée et a été incorporé mécaniquement dans la couche supérieure de 3 à 7 cm du sol. Des haricots blancs y ont été semés un mois après l'application. Les données sur les dommages dans les cultures et sur le rendement des haricots qui ont été fournies lors des essais de culture de rotation indiquent que le haricot blanc peut être semé sans crainte (du point de vue de la tolérance des cultures) dans les champs traités avec l'herbicide Impact l'année précédente. Les résultats obtenus lors des essais de remise en culture avec plantation un mois après l'application de l'herbicide Impact étaient aussi acceptables en ce qui concerne les dommages aux cultures de haricot blanc, ce qui appuie l'utilisation proposée. D'après les données fournies, on peut appuyer, du point de vue de la valeur, l'ajout sur l'étiquette de l'herbicide Impact du haricot blanc comme culture de rotation pouvant être semée l'année suivant l'application du produit sur le maïs de grande culture.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et juge que les renseignements mis à sa disposition sont suffisants pour justifier la modification de l'homologation de l'herbicide Impact afin d'inclure le haricot blanc comme culture de rotation dans l'année suivant l'application du produit sur le maïs de grande culture.

Références

Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

Évaluation de la valeur

<u>N° PMRA</u>	<u>Titre</u>
1583682	2008, Impact™ (BAS 670 00H) herbicide petition for navy bean as a rotational crop the year following treatment, DACO 10.3.1, 16 p.
1583681	Summary, DACO 10.3.1 and 10.3.2.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.